

DÉCEMBRE 2023

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'UTILISATION DU PRODUIT DES OBLIGATIONS DURABLES

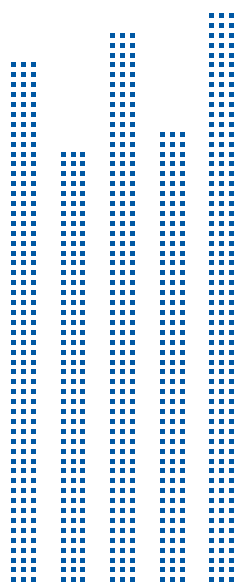


Table des matières

INTRODUCTION	3
APERÇU DU CADRE DE RÉFÉRENCE DES OBLIGATIONS DURABLES	4
Alignement sur les principes et les lignes directrices de l' <i>International Capital Markets Association</i> (« ICMA »)	4
Cadre de référence des obligations durables	4
Utilisation du produit	4
Gestion du produit	5
Rapports	5
Assurances	5
ÉMISSION DE LA PREMIÈRE OBLIGATION DURABLE	6
Détails de l'émission	6
Utilisation du produit	7
Affectation des fonds par type en date du 31 décembre 2022	7
Actifs affectés aux obligations durables de iA Groupe financier, C\$M au 31 décembre 2022	8
Confirmation de la direction	8
Attestation de tiers	8
NOTE LÉGALE	9
ANNEXE 1 : DESCRIPTION ET IMPACT ATTENDU DES PROJETS	10
ANNEXE 2 : RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	11

Introduction

En tant que groupement de sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine des plus importants au Canada, qui mène aussi des activités aux États-Unis, iA Groupe financier a un rôle à jouer pour promouvoir une économie plus durable. Fondée en 1892, l'entreprise figure au nombre des grandes sociétés publiques au pays. Ses titres sont inscrits à la Bourse de Toronto, sous les symboles IAG (actions ordinaires) et IAF (actions privilégiées).

En 2022, nous avons émis notre première obligation durable d'un montant total de 300 millions de dollars de débentures subordonnées à taux fixe/variable de 3,187 % (les « **débentures au taux de 3,187 %** »). En date de ce rapport, nous avons procédé à l'affectation complète d'un montant égal au produit net des débentures au taux de 3,187 % à une combinaison d'actifs admissibles qui contribuent à la durabilité environnementale et/ou aux impacts sociétaux positifs.

Ce rapport porte sur l'utilisation du produit des débentures au taux de 3,187 % et offre un aperçu du cadre de référence des obligations durables. Notre décision d'établir ce cadre s'inscrit dans notre engagement en faveur de la finance durable. Nous sommes fiers de soutenir les initiatives environnementales et sociales qui contribuent positivement à l'économie.

Tous les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans ce document ont la signification qui leur est attribuée dans le cadre de référence des obligations durables publié par iA Groupe financier en février 2022 (le « **cadre de référence des obligations durables** » ou le « **cadre de référence** »), accessible sur notre site Web à l'adresse ia.ca. Les termes « nous », « notre », « nos », « la société » et « iA Groupe financier » se rapportent à iA Société financière inc. et à ses filiales, le cas échéant. Toutes les données sont présentées en date du 31 décembre 2022 et sont exprimées en dollars canadiens, sauf mention contraire.

Aperçu du cadre de référence des obligations durables

Alignement sur les principes et les lignes directrices de l'International Capital Markets Association (« ICMA »)

iA Groupe financier a obtenu une deuxième opinion de Sustainalytics¹ (la « **deuxième opinion** ») sur le cadre de référence des obligations durables qui confirme sa conformité aux principes directeurs 2021 en matière d'obligations durables, vertes (les « **principes directeurs en matière d'obligations vertes** ») et sociales (les « **principes directeurs en matière d'obligations sociales** ») de l'ICMA (*Sustainability Bond Guidelines 2021, Green Bond Principles 2021 et Social Bond Principles 2021*). La deuxième opinion est disponible sur le site Web de Sustainalytics et sur celui de iA Groupe financier. Comme le recommandent les principes des obligations vertes, iA Groupe financier publie chaque année un rapport sur l'utilisation des produits et les statistiques d'impact pour les actifs admissibles qui ont reçu un financement en vertu du cadre de référence des obligations durables jusqu'à leur affectation complète.


Cadre de référence des obligations durables

Le cadre de référence des obligations durables s'aligne sur les quatre composantes principales des lignes directrices sur les obligations durables de l'ICMA ainsi que sur ses recommandations sur l'utilisation d'avis externes et de rapports sur l'impact.

Utilisation du produit

En vertu du cadre de référence des obligations durables, iA Groupe financier compte affecter un montant égal au produit net de chaque obligation durable pour financer ou refinancer, en tout ou en partie, des dépenses ou des investissements qui répondent aux critères d'admissibilité dans chacune des catégories vertes et des catégories sociales admissibles. Si l'actif admissible est un prêt à une entreprise ou un investissement dans une entreprise, cette dernière doit réaliser au moins 90 % de son chiffre d'affaires par des activités respectant les critères d'admissibilité².

Pour chaque catégorie, la société a dressé une liste de critères pour déterminer l'admissibilité d'un produit ou d'un projet, comme mentionné dans le cadre de référence des obligations durables. Chacun de ces actifs est conforme à au moins un des Objectifs de développement durable des Nations Unies. Le tableau ci-dessous récapitule les catégories admissibles et leur concordance avec les objectifs des Nations Unies.

Catégories vertes admissibles	Concordance avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies	Catégories sociales admissibles	Concordance avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies
Énergie propre		Accès à des services et infrastructures essentiels	 
Efficacité énergétique		Logement abordable et infrastructures de base	 
Transport propre	 	Entreprises appartenant majoritairement à des femmes	 
Bâtiments verts		Entreprises et collectivités autochtones	 
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	 		
Prévention et contrôle de la pollution			
Gestion durable écologique des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres	 		

¹ Sustainalytics, société du groupe Morningstar et leader mondial en recherche, en notation et en données ESG, a évalué le cadre de référence et sa concordance avec les normes du marché pertinentes, et a émis un avis sur la solidité et la crédibilité du cadre de référence dans le but d'informer les investisseurs en général, et non de manière spécifique. La deuxième opinion figure sur le site Web de Sustainalytics et ne doit pas être considérée comme une offre d'achat d'un titre, un conseil en placement ou une lettre d'assurance.

² Le seuil de revenu de 90 % ne s'applique pas aux catégories admissibles qui sont basées sur la composition de la propriété (c.-à-d. entreprises appartenant majoritairement à des femmes, et collectivités et entreprises autochtones).

Processus de sélection et d'évaluation des projets

iA Groupe financier a mis sur pied le comité des obligations durables (« COD ») pour superviser le processus d'évaluation et de sélection des projets. Le COD se réunit deux fois par an. Il supervise la gouvernance de ce cadre de référence et veille à ce que les projets financés par des obligations durables soient conformes aux principes des obligations vertes et sociales. Le COD est composé de membres clés dont le chef des finances, le chef des placements, le chef de la gestion des risques, le vice-président exécutif Stratégie et développement corporatifs et la vice-présidente, Relations avec les investisseurs, gestion du capital, durabilité et affaires publiques. Le COD informe le comité directeur en durabilité de iA Groupe financier de tous les progrès liés à la gouvernance de ce cadre de référence. Le COD examine les projets verts et sociaux potentiels à la lumière des critères définis dans ce cadre de référence et évalue leur admissibilité. À ces responsabilités s'ajoutent les suivantes :

- Examen et approbation des modifications au cadre de référence des obligations durables et proposition de tout changement en vue d'une deuxième opinion;
- Examen, approbation et sélection des actifs admissibles dans les catégories vertes et sociales admissibles en plus du registre d'obligations durables;
- Surveillance des actifs admissibles dans les catégories vertes et sociales admissibles pendant la durée de la transaction pour vérifier que l'admissibilité des investissements n'a pas changé;
- Examen et approbation des rapports annuels sur l'utilisation et l'impact après l'émission, surveillance de la vérification externe et mise en œuvre de tout changement résultant de l'audit externe;
- Surveillance de l'évolution et des pratiques du marché des obligations durables;
- Tous les actifs admissibles sont sélectionnés conformément à la Politique d'investissement durable de iA Groupe financier.

Gestion du produit

Un registre des obligations durables est tenu pour permettre au COD de suivre les actifs admissibles pour investissement. Le portefeuille d'actifs admissibles est examiné semestriellement par le COD. Il contient des informations pertinentes, dont les catégories d'admissibilité et les sommes affectées. Le portefeuille d'actifs admissibles est surveillé par le COD pour vérifier que les actifs restent conformes aux critères d'admissibilité et sont supérieurs ou égaux au montant global des obligations durables en circulation. Le produit net de chaque obligation durable, ou un montant égal, est crédité aux fonds généraux et est réservé pour l'utilisation au portefeuille d'actifs admissibles dans le registre des obligations durables tant qu'elles sont en circulation. Les obligations durables servent à financer de nouveaux actifs admissibles ou à refinancer des actifs admissibles existants et tout engagement futur pour ces investissements. En attendant qu'il soit complètement affecté, tout produit peut être temporairement investi en liquidités, équivalents de trésorerie ou actifs très liquides, dont des obligations gouvernementales et des titres du marché monétaire ou peut servir à rembourser des dettes existantes qui ne sont pas reliées à des investissements dans des combustibles fossiles. L'investissement dans des obligations vertes, sociales ou durables ou dans des titres ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) bien notés sera priorisé là où c'est faisable. iA Groupe financier compte affecter le produit de ses obligations durables dans les 36 mois suivant l'émission des titres. Le paiement du capital et des intérêts sur une obligation durable se fera à partir des fonds généraux de iA Groupe financier et ne sera pas lié au rendement d'actifs admissibles, et les actifs admissibles ne seront pas affectés en garantie d'émissions d'obligations durables en particulier.

Rapports

iA Groupe financier a l'intention de publier annuellement un rapport sur l'impact et l'affectation des obligations durables sur son site Web jusqu'à l'affectation complète du produit. En cas de changement important entre deux rapports, iA Groupe financier publiera une mise à jour dans les meilleurs délais. Chaque rapport sera examiné par le COD avec une assurance limitée par l'auditeur financier de iA Groupe financier.

Le rapport sur l'utilisation du produit des obligations durables de iA Groupe financier comprendra les informations suivantes :

- Produit net provenant des obligations vertes, sociale ou durables;
- Montant affecté, en totalité ou par catégorie admissible;
- Solde du produit non affecté;
- Montant utilisé pour le financement par opposition au refinancement;
- Descriptions quantitatives et qualitatives pertinentes du rendement, sous réserve des considérations de confidentialité.

Rapport sur l'impact : iA Groupe financier produira annuellement un rapport sur les actifs à impact environnemental et social financés et/ou refinancés, là où c'est faisable, et communiquera les méthodologies de mesure pour les indicateurs quantitatifs.

Assurances

Sustainalytics, leader mondial en recherche, en notation et en données ESG, a examiné le cadre de référence et a émis une deuxième opinion confirmant sa conformité aux principes directeurs 2021 en matière d'obligations durables, vertes et sociales de l'ICMA (*Sustainability Bond Guidelines 2021*, *Green Bond Principles 2021* et *Social Bond Principles 2021*).

Deloitte LLP a rédigé un rapport d'assurance limitée sur l'utilisation du produit des obligations durables.

Émission de la première obligation durable

Le 25 février 2022, iA Groupe financier a émis sa première obligation durable, les débentures au taux de 3,187 %.

Détails de l'émission

Mesures clés de l'émission	
Émetteur	iA Société financière inc.
Débentures	Débentures subordonnées à taux fixe/variable de 3,187 % venant à échéance le 25 février 2032
Capital	300 000 000 \$
Produit net	297 950 000 \$
Coupon	L'intérêt sur les débentures au taux annuel de 3,187 % sera versé semestriellement, à terme échu, en versements égaux, le 25 février et le 25 août de chaque année, à compter du 25 août 2022 et jusqu'au 25 février 2027. Après le 25 février 2027, l'intérêt sur les débentures sera versé à un taux annuel correspondant au taux CDOR à 3 mois (comme défini dans le Supplément de prospectus daté du 22 février 2022, disponible sur le profil SEDAR de la société à l'adresse www.sedar.com), majoré de 0,91 %, payable trimestriellement, à terme échu, le 25 ^e jour des mois de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année, à compter du 25 mai 2027. Le versement de l'intérêt initial du 25 août 2022 s'élevait à 15,935 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital de débentures.
Teneur	10 ans
N° CUSIP/ISIN	CA45075EAC80 / 45075EAC8

Utilisation du produit

En date du 31 décembre 2022, nous avons procédé à l'affectation complète d'un montant égal au produit net de la vente des débentures au taux de 3,187 % au financement ou au refinancement, en tout ou en partie, d'actifs admissibles.

iA Groupe financier a déboursé plus de 300 000 000 \$³ pour les débentures au taux de 3,187 %.

Affectation des fonds par type en date du 31 décembre 2022

Type	Montant	Affectation
Ancien	267 003 733 \$	71,68 %
Nouveau	105 504 000 \$	28,32 %
	372 507 733 \$	100 %
Environnement	268 504 908 \$	72,08 %
Social	104 002 825 \$	27,92 %
	372 507 733 \$	100 %
Accès à des services et infrastructures essentiels	36 393 837 \$	9,77 %
Logement abordable et infrastructures de base	67 608 988 \$	18,15 %
Énergie propre	178 481 128 \$	47,91 %
Transport propre	39 000 000 \$	10,47 %
Bâtiments verts	51 023 780 \$	13,70 %
	372 507 733 \$	100 %
Financement	306 682 696 \$	82,33 %
Refinancement	65 825 037 \$	17,67 %
	372 507 733 \$⁴	100 %

³ Le montant affecté comprend une marge supplémentaire d'environ 20 % par rapport à la taille de l'émission pour compenser l'amortissement du capital pendant la durée de vie des obligations durables. Une vérification trimestrielle du montant affecté sera réalisée. Si le montant affecté est inférieur au montant total des obligations durables, iA Groupe financier déterminera des investissements supplémentaires pour maintenir le montant minimum affecté.

⁴ Le produit net de 297 950 000 \$ (qui comprend 2 050 000 \$ de frais de transaction) a été affecté à la catégorie d'actifs admissibles à la date d'émission des débentures. Le 31 décembre 2022, la valeur des fonds affectés s'élevait à 388,1 M\$.

Actifs affectés aux obligations durables de iA Groupe financier, C\$M au 31 décembre 2022

Type	Catégorie	Actif	Secteur	Pays	Date de début	Date de fin	Financement/Refinancement	Affectation déclarée
Environnement	Énergie propre	1	Éolienne	Canada	1 ^{er} déc. 2015	30 nov. 2034	Financement	26 294 193 \$
		2	Éolienne	Canada	1 ^{er} déc. 2015	30 nov. 2034	Financement	70 360 670 \$
		3	Éolienne	États-Unis	1 ^{er} mai 2019	31 mars 2036	Financement	27 432 049 \$
		4	Éolienne	Canada	15 mai 2020	31 déc. 2045	Financement	20 534 216 \$
		5	Solaire et éolienne	États-Unis	12 déc. 2022	12 déc. 2047	Refinancement	33 860 000 \$
	Transport propre	6	Système de transport rapide	Canada	17 nov. 2022	30 nov. 2046	Financement	10 000 000 \$
		7	Système de transport rapide	Canada	17 nov. 2022	30 nov. 2060	Financement	29 000 000 \$
	Bâtiments verts	8	Immobilier	Canada	17 oct. 2019	1 ^{er} janv. 2100	Financement	51 023 780 \$
Social	Accès à des services et infrastructures essentiels	9	Centres de soins	Canada	31 mai 2019	1 ^{er} déc. 2040	Financement	36 393 837 \$
	Logement abordable et infrastructures de base	10	Logement social	Royaume-Uni	21 juin 2021	21 juin 2046	Refinancement	1 632 200 \$
		11	Logement social	Royaume-Uni	21 oct. 2021	21 oct. 2051	Financement 9 % Refinancement 91 %	33 332 788 \$
		12	Logement social	Royaume-Uni	13 juill. 2022	13 juill. 2052	Financement	16 322 000 \$
		13	Logement social	Royaume-Uni	29 sept. 2022	29 sept. 2050	Financement	16 322 000 \$
								372 507 733 \$⁵

L'Annexe 1 présente une description ainsi que l'impact attendu de chacun de ces projets.

Confirmation de la direction

Le COD confirme qu'en date du 31 décembre 2022, le produit net de 297 950 000 \$ provenant de la vente des débetures au taux de 3,187 % a été affecté au financement ou au refinancement d'actifs admissibles. iA Groupe financier est responsable de l'intégralité, de l'exactitude et de la validité de cette assertion de la direction.

Aux fins de la présente confirmation, les actifs admissibles sont liés à des dépenses ou des investissements pour lesquels iA Groupe financier a déboursé des fonds jusqu'à sept ans avant l'émission des débetures au taux de 3,187 % liées au financement ou au refinancement des actifs admissibles ci-dessus.

Attestation de tiers

Deloitte LLP

⁵ Le produit net de 297 950 000 \$ (qui comprend 2 050 000 \$ de frais de transaction) a été affecté à la catégorie d'actifs admissibles à la date d'émission des débetures. Le 31 décembre 2022, la valeur des fonds affectés s'élevait à 388,1 M\$.

Note légale

Le présent rapport annuel 2022 sur l'utilisation du produit des obligations durables (le « **Rapport** ») est fourni à titre d'information seulement et peut être modifié sans préavis. iA Groupe financier, ses entités affiliées et ses administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs déclinent toute responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, à l'égard des pertes ou des dommages qui pourraient résulter de l'utilisation des renseignements contenus dans ce Rapport.

Ce Rapport ne constitue pas, et n'est pas destiné à constituer ou à faire partie de, et ne doit pas être interprété comme une offre ou une invitation à la vente ou à l'achat, ou une sollicitation d'une offre d'achat, de souscription ou d'acquisition de quelque manière que ce soit, de titres, d'entreprises et/ou d'actifs d'une entité, et il ne doit pas être utilisé, en tout ou en partie, dans le cadre d'un contrat ou d'un engagement ou d'une décision d'investissement quelconque.

Ce Rapport et les renseignements qu'il contient n'ont pas été vérifiés. Deloitte LLP (« **Deloitte** ») a fourni un engagement d'assurance limitée sur l'utilisation du produit des obligations durables. Hormis l'évaluation de l'utilisation du produit des obligations durables, les autres renseignements contenus dans ce Rapport n'ont pas été soumis à l'engagement d'assurance limitée. La portée du travail de Deloitte, y compris les mesures et les données entrant dans le cadre de l'assurance, est présentée à la page 11 de ce Rapport.

Annexe 1 : Description et impact attendu des projets

Type	Catégorie	Actif	Secteur	Pays	Description	Impact attendu
Environnement	Énergie propre	1 et 2	Éolienne	Canada	Parc éolien dans la province de Québec	Production d'énergie propre à partir de ressources naturelles
		3	Éolienne	États-Unis	Construction et exploitation d'un parc éolien	Production d'énergie propre à partir d'une source renouvelable
		4	Éolienne	Canada	Construction et exploitation d'un parc éolien en Colombie-Britannique	Production d'énergie propre à partir d'une source renouvelable
		5	Solaire et éolienne	États-Unis	Portefeuille de projets d'énergie renouvelable en exploitation aux États-Unis	Production d'énergie propre à partir d'une source renouvelable
	Transport propre	6 et 7	Transport urbain continu	Canada	Construction d'un nouveau métro en Ontario	Augmentation de l'utilisation des transports publics électriques (capacité du métro : 30 000 passagers par heure)
Social	Bâtiments verts	8	Immobilier	Canada	Bâtiment de bureaux en Ontario	Certification LEED Gold
	Accès à des services et infrastructures essentiels	9	Centres de soins	Canada	Centre de soins de longue durée dans la province de Québec	Construction d'un centre de soins de longue durée
	Logement abordable et infrastructures de base	10 et 11	Logement social	Royaume-Uni	Association de logements sociaux à but non lucratif dans la région de Londres (6 100 logements abordables à 20-50 % de rabais par rapport aux loyers sur le marché)	Financement de la construction de logements abordables
		12	Logement social	Royaume-Uni	Association de logements sociaux à but non lucratif dans l'ouest de l'Angleterre (6 500 logements abordables)	Financement de la construction de logements abordables
13		Logement social	Royaume-Uni	Association de logements sociaux à but non lucratif en Irlande du Nord (5 600 logements abordables)	Financement de la construction de logements abordables	

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

À l'intention du conseil d'administration et de la direction de iA Groupe financier (« iA »)

L'étendue de nos travaux

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée portant sur l'assertion de iA Groupe financier (« iA ») ci-jointe à l'égard du rapport annuel 2022 sur l'utilisation du produit des obligations durables publié en décembre 2023 (le « rapport »), selon laquelle le produit net de l'émission des débentures subordonnées non garanties à taux fixe/variable de 3,187 % échéant le 25 février 2032 a fait l'objet d'un déboursement par iA au cours de la période allant du 25 février 2022 au 31 décembre 2022 (l'« information sur l'objet considéré ») pour financer ou refinancer des projets admissibles conformément aux critères énoncés à l'annexe du présent rapport (les « critères applicables »).

Responsabilité de iA à l'égard des mesures de l'utilisation du produit

La direction de iA est responsable de la préparation du rapport sur l'utilisation du produit conformément aux critères applicables, y compris les contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation de l'information sur l'objet considéré qui est exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité, nos normes d'assurance et nos principales procédures d'assurance

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée concernant l'information sur l'objet considéré, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (« ISAE ») 3000 révisée, *Missions d'assurance autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*, et ISAE 3410, *Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre*. Par conséquent, nous avons planifié et effectué nos travaux afin de fournir une assurance limitée quant à la répartition du montant du produit des obligations durables. Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Les procédures que nous avons mises en œuvre comprennent, sans s'y limiter :

- des demandes d'information auprès de la direction de iA, y compris auprès des responsables de la gouvernance, de la gestion et de la présentation de l'information relatives aux obligations durables;
- l'évaluation de la conception des structures, des systèmes, des processus et des contrôles clés pour la gestion, la comptabilisation et la présentation de l'information sur l'objet considéré;
- le rapprochement des valeurs décaissées avec les documents sous-jacents;
- le rapprochement, pour un échantillon limité, des montants déboursés avec les documents comptables et la validation de l'admissibilité de l'actif ou de l'entreprise dans le contexte du cadre de référence; et

- l'évaluation des incohérences significatives entre les informations à fournir et la présentation de l'information sur l'objet considéré dans le rapport et les travaux sous-jacents réalisés.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles et au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions d'assurance, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le Cabinet applique la Norme internationale de contrôle qualité 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes*, et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion exprimant une assurance limitée

Sur la base des travaux décrits dans le présent rapport, nous n'avons pas relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que l'information sur l'objet considéré pour la période close le 31 décembre 2022 n'est pas préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Restriction à l'utilisation

Le présent rapport a été préparé afin d'aider la direction de iA à présenter au conseil d'administration l'information sur l'objet considéré conformément aux critères applicables. Par conséquent, ce rapport pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à l'usage de iA. Nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par iA et à son gré, dans le rapport 2023 sur les obligations durables de iA et nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers le conseil d'administration ou un tiers à l'égard de ce rapport.

Deloitte LLP

Montréal (Québec) Canada
Le 7 décembre 2023

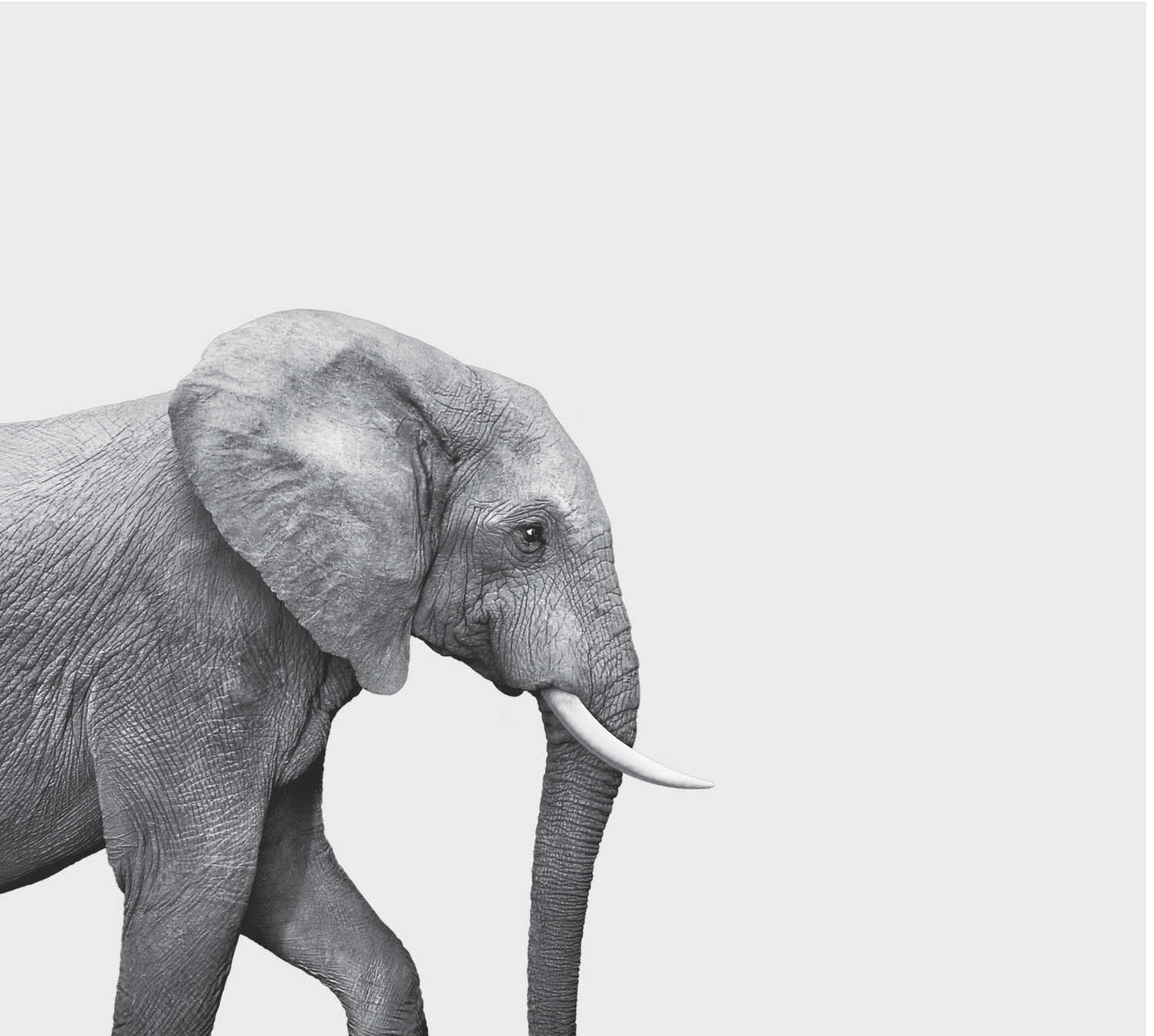
¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique N° 124208

Annexe : Critères applicables

Critère	Source
<p>Un montant correspondant au produit net¹ de chaque obligation verte, sociale ou durable sera utilisé pour financer ou refinancer, en partie ou en totalité, des dépenses ou des investissements qui répondent aux critères d'admissibilité (« actifs admissibles ») à l'intérieur de chaque catégorie verte admissible ou catégorie sociale admissible (collectivement, les « catégories admissibles »).</p> <p>1. On entend par produit net la somme des fonds mobilisés moins les dépenses et les charges liées à l'émission considérée.</p>	<p>Cadre de référence des obligations durables, février 2022, p. 4</p>
<p>Lorsque l'actif admissible est un prêt à une entreprise ou un investissement dans une entreprise, cette dernière doit tirer au moins 90 % de ses produits d'activités qui répondent aux critères d'admissibilité².</p> <p>2. Le seuil de 90 % des produits ne s'applique pas aux catégories admissibles qui sont fondées sur la composition de la propriété (c.-à-d. entreprises appartenant majoritairement à des femmes, et collectivités et entreprises autochtones).</p>	<p>Cadre de référence des obligations durables, février 2022, p. 4</p>
<p>Catégories vertes admissibles : Énergie propre</p> <p>Critères d'admissibilité des actifs verts</p> <p>Investissements dans des installations et des équipements pour la production, le transport et la distribution d'énergie provenant des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solaire • Éolienne (sur terre et en mer) 	<p>Cadre de référence des obligations durables, février 2022, p. 4</p>
<p>Catégories vertes admissibles : Transport propre</p> <p>Critères d'admissibilité des actifs verts</p> <p>Investissements dans des projets et infrastructures de transport propre, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport public : trains (matériel roulant et véhicules pour le transport public électrifié, notamment rail électrifié, trams et trolleybus), autobus sans émissions directes (électriques ou à hydrogène), autobus hybrides (avec un seuil d'émission d'équivalent CO₂ de moins de 50 g/p-km), ou infrastructures de transport (expansion de réseaux de métro/voies ferrées, modernisation des gares). 	<p>Cadre de référence des obligations durables, février 2022, p. 5</p>

<p>Catégories vertes admissibles : Bâtiments verts</p> <p>Critères d’admissibilité des actifs verts</p> <p>Investissements dans l’achat, la construction et la rénovation ou la modernisation de biens immobiliers qui ont obtenu ou devraient obtenir au moins une des certifications ou la reconnaissance de normes régionales de bâtiments écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) or ou platine ou les niveaux équivalents dans d’autres programmes de certification comme BOMA BEST (or ou platine) ou BREEAM (excellent ou plus) 	<p>Cadre de référence des obligations durables, février 2022, p. 6</p>
<p>Catégories sociales admissibles : Accès à des services et infrastructures essentiels</p> <p>Critères d’admissibilité des actifs sociaux</p> <p>Investissements liés à la prestation de services et à la mise en place d’infrastructures de services essentiels disponibles publiquement, gratuits ou subventionnés destinés à des collectivités à faible revenu ou mal desservies, dont des infrastructures reliées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des centres de soins (garde d’enfants, soins de personnes âgées, centres communautaires et établissements pour personnes handicapées) 	<p>Cadre de référence des obligations durables, février 2022, p. 7</p>
<p>Catégories sociales admissibles : Logement abordable et infrastructures de base⁴</p> <p>Critères d’admissibilité des actifs sociaux</p> <p>Investissements liés à la construction, au développement, à l’exploitation, à l’acquisition, à la rénovation et à l’entretien de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons, logements, logements de transition, associations d’habitation, logements locatifs/en propriété subventionnés qui : <ul style="list-style-type: none"> i) répondent aux définitions de logement social/abordable accrédité ou enregistré (tels que l’initiative Investissement dans le logement abordable de la SCHL) ou de logement social et abordable supervisé par des autorités gouvernementales; ou 	<p>Cadre de référence des obligations durables, février 2022, p. 7</p>

<p>ii) contribuant à l'accès au logement de résidents à faible revenu⁵.</p> <p>4. En ce qui concerne tout prêt au logement abordable dans cette section, les prêts destinés à des projets à vocation multiple seront aussi inclus au prorata, selon le pourcentage du projet consacré aux unités de logement abordable.</p> <p>5. La définition de faible revenu est fondée sur les définitions pertinentes dans le territoire où les logements sont construits. Pour plus de certitude, au Canada, cela peut comprendre la définition de Statistique Canada.</p> <p>R.-U. – Tel qu'il est défini par renvoi aux cadres de référence de la politique gouvernementale pertinents :</p> <p>É.-U. – Tel qu'il est défini par l'Office of Policy Development and Research et complété par le rapport annuel intitulé State Income Limits publié par l'Office of Policy Development and Research :</p> <p>huduser.gov/portal/datasets/il/fmr98/sect8.html </p> <p>huduser.gov/portal/datasets/il/il21/State-Incomelimits-Report-FY21.pdf</p>	
<p>En attendant qu'il soit entièrement affecté, tout produit non affecté peut être temporairement investi dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou d'autres actifs très liquides, y compris des obligations gouvernementales et des titres du marché monétaire, ou peut servir à rembourser des dettes existantes qui ne sont pas liées à des investissements dans des combustibles fossiles. Un investissement dans des obligations vertes, sociales ou durables ou dans des titres ESG bien notés sera priorisé là où c'est faisable.</p>	<p>Cadre de référence des obligations durables, février 2022, p. 9</p>
<p>Période rétrospective maximale de 7 ans (2015)</p>	<p>Critère de la direction additionnel</p>



F82-148 ACC

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel
l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

ia.ca